



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU COMITÉ DE DÉMOLITION
DE LA VILLE DE WESTMOUNT
LE JEUDI 7 OCTOBRE 2021**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseiller Peart

QUE l'ordre du jour de la séance du comité de démolition du 7 octobre 2021 soit adopté.

3. PROCÉDURE RELATIVE À UNE DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

La présidente explique que cette réunion a pour objet de rendre une décision sur la demande de démolition pour l'immeuble situé au 4898, boulevard de Maisonneuve Ouest, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que le *Règlement 1317 de démolition*.

Explication de la procédure de la séance :

La présidente explique que madame Youki Cropas, conseillère en aménagement urbain du Service de l'aménagement urbain, présentera le projet de démolition. Le demandeur sera ensuite invité à présenter ses observations aux membres du comité.

Toute personne intéressée qui aura transmis des commentaires ou des oppositions au bureau du greffier dans le délai prescrit a été invitée à présenter ses observations au comité au moyen du formulaire en ligne mis à sa disposition. La présidente pourra également décider d'entendre toute autre personne qui aimerait présenter ses observations au comité. Une fois que le comité aura entendu tous ceux et celles qui souhaitent faire une déclaration, il aura la possibilité de se retirer pour délibérer sur le projet.

Finalement, le comité rendra une décision ou ajournera la séance pour rendre une décision à une date ultérieure. Une seconde période de questions sera disponible au public sur Zoom webinaire. Toutes les questions devront porter sur la demande de démolition.

4. ÉTUDE DE LA DEMANDE DE DÉMOLITION

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

6. OPPOSITIONS ET COMMENTAIRES

La présidente signale que le bureau du greffier a reçu un (1) commentaire écrit.

7. DÉLIBÉRATION

8. DÉCISION DU CONSEIL

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE